

Plus de cent forestiers à la dernière Assemblée Générale de Fransylva 62

Ouvrant devant plus d'une centaine d'adhérents, l'assemblée générale de Fransylva 62, le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais, à la Maison Familiale et Rurale de Rollancourt, le président Hubert Anselin a commencé par saluer la mémoire de Charles-Henri de Saint-Martin, disparu en décembre 2017. Président du Syndicat à une époque où il fallut affronter deux problèmes majeurs : la révision cadastrale et la création de Natura 2000, M. de Saint-Martin se dépensa sans compter pour que les solutions adoptées ne lèssent pas les forestiers privés.

Hubert Anselin souligna tout l'intérêt de la forêt privée qui, par ses productions de bois d'œuvre et de chauffage, non délocalisables, contribue à l'économie régionale par une gestion durable et renouvelable. Les forestiers privés s'affirment comme des garants de la qualité du paysage ; il est donc normal qu'ils soient associés aux décisions concernant la forêt.

La chalarose du frêne

Parmi les questions d'actualité, il est maintenant un incontournable : la chalarose du frêne. Le président rappela la nécessité de bien déclarer toutes les surfaces forestières lors de l'adhésion au Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais. Celle-ci entraîne en effet une assurance responsabilité civile mais elle ne fonctionne que sur les surfaces déclarées. Elle ne s'applique aussi pleinement que sur des risques éprouvés. Cela veut dire qu'en sont exclus les dégâts provoqués par des arbres morts ou sénescents dont on peut voir facilement qu'ils sont générateurs de risques. D'où bien sûr la nécessité d'éliminer, notamment, les frênes atteints de chalarose.

Autre sujet d'actualité : le « permis de tronçonner ». Il semblerait que le projet de loi ne concerne finalement que les professionnels de l'abattage des arbres et pas les usagers occasionnels de cet outil. Cela provoquerait un vrai problème si une formation devenait obligatoire pour pouvoir manier une tronçonneuse pour faire son bois de chauffage. D'où également la nécessité rappelée de faire signer par les particuliers qui viennent couper leur bois, un contrat de vente de bois de feu en bonne et due forme.

Boisement de terres agricoles, plans de chasse

Le monde agricole a récemment manifesté son inquiétude face au boisement de terres agricoles. Le président Anselin rappelle donc la doctrine de son Syndicat : il est opposé aux plantations de peupliers dans les zones marécageuses non exploitables mécaniquement. Mais il est favorable aux plantations contiguës à des bois existants ou même en plaine si la surface reboisée fait plus de 2 ha.

2018 a été l'année de renouvellement des plans de chasse du chevreuil pour trois ans. Des membres du Syndicat ont participé aux nombreuses réunions de préparation de ces plans, organisées par la fédération des chasseurs. Mais il est parfois difficile de représenter les intérêts de forestiers qui ne manifestent pas assez clairement leurs souhaits de changement de plan, en raison de plantations notamment. Le conflit entre chasseurs et forestiers sur la question des dégâts causés par les cerfs ne concerne pas le Pas-de-Calais. Le département ne contient pas de grands cervidés et les forestiers sont fermement opposés à toute introduction artificielle.

La question des aides publiques à la forêt concerne surtout la création de dessertes visant à faciliter l'exploitation forestière. En ce qui concerne les aides aux plantations, bien des dossiers sont en souffrance et des subventions accordées tardent à être réglées. Le Syndicat des Forestiers a alerté plusieurs fois le préfet de ce problème mais les harmonisations informatiques, invoquées comme étant la cause de ces dysfonctionnements, n'avancent pas.

La certification d'une gestion durable

La certification des forêts a également été abordée lors de cette assemblée générale qui accueillait la responsable régionale de PEFC, Marie-Astrid d'Hautefeuille. PEFC couvre deux tiers des forêts dans le monde, 69 500 propriétaires en France soit 36% des surfaces boisées. Une certification de « l'origine légale et durable du bois » est maintenant obligatoire dans tous les marchés publics. De plus en plus de sociétés privées de transformation du bois l'exigent également. Elle permet donc de mieux valoriser les bois, d'apporter une garantie de qualité aux travaux forestiers, d'améliorer l'image des propriétaires forestiers, de fournir un outil de communication à toute la filière bois.

Question toujours très attendue des forestiers : quels sont les cours du bois ? La réponse fut une fois de plus donnée par Pierre de Chabot-Tramecourt, de la Coopérative Nord Seine Forêts 2A. Le chêne, déclara-t-il, garde de bons cours pourvu qu'il soit de qualité. De 119 €/m³ en moyenne (109 vers la Chine), il peut ainsi grimper jusqu'à 343 €/m³. Le frêne malgré son abondance sur le marché se maintient mais la présence de bois de 30 de diamètre fait baisser la moyenne. Le hêtre continue de se traîner entre 20 et 133 €/m³ ce qui explique sa raréfaction sur le marché. Mais il pourrait prendre le relais du frêne dans les exportations vers la Chine. Il n'y a pas de vente non plus de merisier. Le sycomore connaît un petit marché vers la Chine à 84€/m³. Le tilleul s'est vendu 62€/m³. Dans les résineux, le douglas s'est vendu 41€/m³ et l'épicéa sitka 36€/m³.

M.Xavier Morvan, directeur du CRPF de Normandie, annonça que les industriels du bois augmentaient leurs capacités de sciage du peuplier. Davantage de volumes commercialisés à de meilleurs prix en perspective !

Les sessions de formation auxquelles le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais continue de connaître une excellente fréquentation. Pour ce qui est de la Formation à la gestion forestière (FOGEFOR), certains forestiers la suivent même une nouvelle fois afin d'accompagner leurs enfants ! Il est d'ailleurs rappelé de ne pas tarder à s'inscrire pour la session commençant en janvier prochain car le nombre de place est limité et toujours atteint !

Le CETEF (centre d'études des techniques forestières) quant à lui continue de réunir 46 adhérents, passionnés du renouvellement de la forêt et de la découverte des bois du département au travers de quatre à cinq réunions par an et d'un voyage tous les deux ans. Le dernier s'est réalisé en Toscane.

Paul FROISSART,
Secrétaire Général.

Siège Social :
Monsieur Hubert ANSELIN
Abbaye de Dommartin
31, Rue de Dommartin
62140 TORTEFONTAINE
Tél. : 03-21-86-86-31

Secrétariat Général :
Monsieur Paul FROISSART
14, Rue Alexandre Leleux
59800 LILLE
Tél. : 03-20-57-51-87

***« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »***